

Invitation à la conférence de presse du Rassemblement Wallon pour le Droit à l'Habitat : 26 juin 2015, 10h.

Ce vendredi 26 juin, à 10h, nous vous invitons à nous rejoindre dans les locaux du RWLP, 12 rue Marie-Henriette à Namur pour la première conférence de presse du RWDH.

Ce nouveau Rassemblement en Wallonie des acteurs du logement, tant d'associations que d'habitants, s'il trouve avant tout son sens face au déficit du droit au logement décent pour tous, son travail s'inscrit dans l'urgence de faire entendre d'une voix commune ces acteurs face à la régionalisation du bail et à son application. Les enjeux sont majeurs !

Le secteur du logement public - qui doit rester social - verra son lot de modifications au travers de nouvelles réglementations entre autres sur les attributions et sur les loyers ! Qui sont les deux piliers de ce secteur pour les locataires ! Au-delà d'une attention particulière à ces modifications, nous continuerons à insister sur la nécessité avant tout de développer le nombre de logements publics-sociaux (+/-36.000 personnes en liste d'attente pour ceux qui ont encore le courage de faire les démarches pour s'inscrire) pour faire face à une demande de la population en RW qui, face à la crise et à l'austérité, s'appauvrit : un Wallon sur cinq vit sous le seuil de pauvreté monétaire (EU- SILC 2012¹). Le RWDH aura pour mission d'être le porte-parole de ses membres dans ces enjeux majeurs face à un secteur auquel le politique ne laisse qu'une trop faible part de son budget (en moyenne 2,1% du budget RW depuis les 6 dernières années²) et qui doit plus que jamais, aujourd'hui, relever le défi de la mise à disposition de logements de qualité et énergétiquement performants.

Concernant le secteur locatif privé, le Gouvernement Wallon a exprimé sa volonté de répondre à l'attente du secteur associatif de revoir en profondeur le système actuellement inopérant des garanties locatives, de concevoir une grille indicative des loyers (39,3 % des locataires paient un loyer mensuel compris entre 301 et 500 euros ; près d'un tiers (33,1 %) des locataires versent un loyer compris entre 501 et 700 euros³), proposer un bail type,⁴ ... ce sont entre autres, autant de défis sur lesquels nous avons des positions à défendre, à affiner parfois encore au sein du RWDH ! Et c'est bien là toute sa richesse, par les apports de chacun de ces acteurs du logement - Maisons d'accueil, Associations de Promotion du Logement, Union Wallonne des Agences immobilières sociales, mouvements d'Education Permanente, militants/habitants du Réseau wallon de Lutte contre la Pauvreté - d'établir des recommandations croisées et solides à faire entendre au monde politique et à l'administration.

C'est le défi que se lance le RWDH, et que ses membres « fondateurs », par leur signature officielle de sa Charte, relèvent et relèveront dans les semaines et les mois à venir pour défendre avant tout l'accès à tous à un logement décent !

¹. Voir aussi A-Cat Guio et Ch. Mahy Working paper n16. <http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg16>

² <http://www.swl.be/images/memorendum-SWL-final>

³ Les loyers en Wallonie. Une analyse à partir de l'enquête sur la qualité de l'habitat 2012-2013

⁴ http://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/dpr_2014-2019.pdf#page=57&zoom=auto,-107,85